

LES MARCHES DE L'ASSURANCE

BIENS ET RESPONSABILITES

2024-2025



union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : LES TENDANCES	3
Indicateurs macro-économiques	4
Vers une reprise de croissance en 2025... ..	4
...dans un contexte politique incertain	4
Persistance de tarifs élevés dans l'assurance	5
Assureurs et réassureurs : des résultats en forte croissance	6
Une croissance soutenue et des indicateurs positifs	6
Le ratio combiné : l'indicateur de performance des assureurs.....	6
Analyse par branche	7
Dommages aux biens	7
Responsabilité Civile	7
Flotte automobile	7
Transport	7
Risques financiers	8
Cyber	8
Construction.....	8
2^{ème} PARTIE : FOCUS RISQUES	9
Un régime de catastrophes naturelles sous perfusion	10
Au 1 ^{er} janvier 2025.....	10
Quelle viabilité pour le régime de catastrophe-naturelle ?	10
Et après ?	10
Assurance Cyber : un nouvel élan	12
3^{ème} PARTIE : LES NOUVEAUX ENJEUX	13
Composer avec la pression réglementaire	14
Complexité croissante	14
Harmonisation internationale.....	14
Évolution des risques	14
Technologies et protection des données.....	14
Nouveaux modèles d'affaires	14
Les PFAS : un enjeu de santé publique	15
Que sont les PFAS ?	15
Effets sur la santé	15
Position des assureurs face à ce risque émergent	16
Notre accompagnement	16
Pistes de réflexion pour les entreprises	16
Le modèle américain ou l'exemple à ne pas suivre	17
Notre accompagnement	17

1^{ÈRE} PARTIE

LES TENDANCES

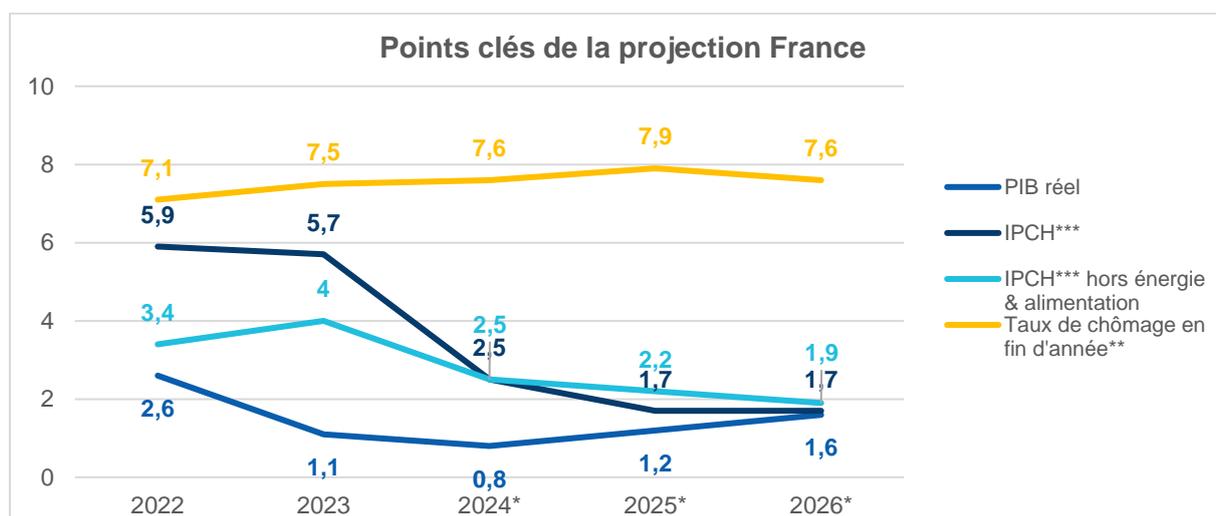
Indicateurs macro-économiques

Vers une reprise de croissance en 2025...

Les projections macro-économiques de la Banque de France publiées en mai 2024 font état d'une sortie progressive de l'inflation, sans phénomène de récession, ce qui laisse augurer une **reprise de croissance sur 2025**.

L'inflation globale devrait se replier à une moyenne annuelle à 2,5 % sur 2024, pour s'établir à 1,7 % en 2025. Ce ralentissement, en grande partie lié à la baisse des coûts de l'énergie, devrait offrir un souffle nouveau à l'économie, permettant aux entreprises de retrouver des marges de manœuvre pour leurs investissements.

Par ailleurs, la consommation des ménages, bénéficiant d'une amélioration de leur pouvoir d'achat, soutiendrait l'activité économique, contribuant ainsi à une hausse du PIB réel, estimée entre 0,8 % et 1,2 % pour 2025, avec une projection à 1,6 % en 2026.



Sources : Insee pour 2022 et 2023 et Banque de France pour les années marquées d'un *
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire
** BIT, France entière, % de la population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.
***IPCH Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

...dans un contexte politique incertain

En France, les récents bouleversements politiques, notamment à la suite des élections législatives, contribuent à un climat d'incertitude et à un certain attentisme face à « l'inconnu ». Par ailleurs, l'ampleur des déficits publics pourrait pousser le gouvernement à adopter une politique fiscale moins favorable pour les entreprises.

En revanche, l'effet Jeux Olympiques a permis de booster l'image de la France sur la scène internationale. Selon un rapport de l'INSEE, « l'effet Jeux Olympiques Paralympiques » sur la croissance a été estimé à 0,3 point de PIB au 3^{ème} trimestre.

A l'échelle mondiale, l'enlisement du conflit en Ukraine et la crise au Proche-Orient maintiennent un climat anxieux, rendant incertaine la sortie de cette période de turbulences.

Toute aggravation pourrait affecter les prix du pétrole et du gaz, les coûts du transport maritime et plus globalement perturber le commerce international.

Persistance de tarifs élevés dans l'assurance

Dans le secteur de l'Assurance, selon le rapport de l'INSEE publié le 14 août dernier, la situation reste tendue. Contrairement à d'autres secteurs, l'assurance n'a pas encore pleinement bénéficié d'une reprise économique, avec des prix globalement en hausse, dépassant l'indice général.

Cependant, les résultats mensuels présentent des fluctuations qui laissent entrevoir quelques signaux positifs.

Par exemple, « tous segments confondus », une légère baisse de 0,17 % a été observée au cours de l'été. Toutefois, sur l'ensemble de l'année 2024, l'augmentation des prix des produits d'assurance est estimée à 7,44 %.



HABITATION

+8%



COMPLEMENTAIRE SANTE

+7,2%



AUTOMOBILE

+8%

Automobile :
Une
sinistralité en
hausse

Le cabinet Facts & Figures note par ailleurs « une dégradation du comportement des Français au volant depuis début 2024 ». Les chiffres de l'accidentologie (accidents corporels, blessés graves, tués à 30 jours) sont plus élevés qu'en 2023 à la même période. « La mortalité concernant les piétons, cyclistes et utilisateurs d'engins dits de « mobilité douce » augmente fortement, de + 10 % sur les douze derniers mois. Elle représente désormais près d'un quart du nombre total de tués », précise le cabinet de conseil.

Entreprise :
Sélection des
risques

Dans le secteur des assurances pour entreprises, la qualité des risques deviendra le principal facteur de différenciation. Plus que jamais, les compagnies d'assurance, soucieuses de maintenir leur retour à la profitabilité, adopteront des critères de sélection des risques particulièrement rigoureux. Les indices applicables (FFB, Risque Industriel, Bris de Machine) servant à la revalorisation des capitaux devraient quant à eux, rester globalement stables.

La très nette augmentation du taux d'intérêt OAT 10 ans, passé de valeurs négatives en 2020 et 2021 à 2,78% en septembre 2024, contribue largement à l'amélioration des résultats financiers des Compagnies d'Assurances. Cela devrait en toute logique leur redonner des marges de manœuvre et donc des possibilités d'investissements dans la conquête commerciale de parts de marché.

Assureurs et réassureurs : des résultats en forte croissance

Une croissance soutenue et des indicateurs positifs

À la fin du premier semestre 2024, les résultats publiés par les principales compagnies d'assurance mondiales sont excellents.

- ✓ Chiffre d'affaires en hausse,
- ✓ Niveaux de solvabilité autour de 220 %,
- ✓ Ratios combinés stables ou en amélioration,
- ✓ Résultats nets en progression.

Ces performances renforcent la confiance des assureurs quant à la pérennité de leurs objectifs pour l'exercice en cours et à venir.

Le ratio combiné : l'indicateur de performance des assureurs

Le ratio combiné est un indicateur clé de la rentabilité pour les assureurs. Il mesure le rapport entre les coûts totaux (indemnités et provisions, coûts de distribution, frais généraux) et les primes encaissées, sans inclure les revenus des placements.

Un ratio inférieur à 100 % indique une rentabilité technique.

Ratio combiné des principaux acteurs du marché (en %)

	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023
Swiss Re P&C	84,5	94,7
Allianz P&C	92,7	92
AXA P&C	90,2	90,9
CHUBB	86,4	85,4
HDI	91,1	93,7
SCOR P&C	86,9	86,9
Liberty Mutual	99,6	109,4
Generali	92,4	91,6
Zurick P&C	93,6	94,5

Sources : communications ou sites internet des assureurs

Analyse par branche

Dommmages aux biens



Cette branche reste en tension, toujours en raison de la hausse des évènements climatiques qui demeurent non maîtrisables, malgré une exigence accrue des assureurs sur la prévention et la sélection des risques.

En vertu du principe de précaution, la tendance générale s'inscrit dans une réduction significative des engagements sur cette branche, tandis que l'on note un assouplissement de certains acteurs désireux de se positionner sur les risques de qualité.

Par ailleurs, certaines Compagnies s'intéressant plus particulièrement aux Grands Comptes (CA >500M€) avec des primes minimales élevées, qui n'apportent pas de solution pour les PME/PMI ou Entreprises de taille intermédiaires, cherchent désormais à conquérir des nouvelles parts de marché sur ce segment.

Le placement des activités qualifiées de sensibles ou exclues, ou encore des risques insuffisamment protégés, demeure un exercice difficile. La réduction des engagements des assureurs conduit à un recours élargi à la co-assurance, rendant complexe la finalisation du « tour de table ».

Responsabilité Civile

Cette branche reste stable et maîtrisée, malgré quelques éléments pondérateurs selon les activités, comme par exemple les équipementiers automobile dont l'activité peut mobiliser la garantie frais de retrait de façon conséquente ou encore les entreprises qui fabriquent ou utilisent les « PFAS ») ou selon la territorialité (inflation des réclamations aux USA cf. [Le modèle américain](#)).



De façon globale, les engagements sont fréquemment revus à la baisse, favorisant la mise en place de plusieurs lignes de couverture ou encore d'Excess.

Flotte automobile



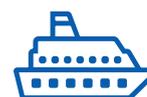
La sinistralité reste la variable d'ajustement : les bons risques sont étudiés au meilleur tarif malgré la hausse des coûts de réparation et des pièces de rechange (développement de l'usage de pièces de réemploi). En revanche, les comptes qui affichent un S/P au-dessus de 60 % restent impactés et verront leurs primes augmentées.



En conséquence, il est important d'analyser les statistiques sinistres et de renégocier les provisions parfois excessives des compagnies.

Transport

Le risque Transport n'échappe pas aux conséquences de l'instabilité géopolitique qui accentue les préoccupations liées à la sécurité du transport international, notamment maritime, dans certaines zones géographiques. Cela fait peser un risque plus élevé en matière d'approvisionnement et plus globalement sur la préservation de la supply chain.



En réaction, les assureurs ont dû adapter leurs offres, en réduisant leurs capacités. Ils se montrent également attentifs voire réticents à couvrir les risques en zone de conflits et appliquent des surprimes risques de guerre, conduisant les entreprises à réorganiser leurs flux.

Malgré ces ajustements, le niveau des primes reste maîtrisé grâce à l'analyse technique des risques et des résultats enregistrés. Afin de garantir la rentabilité, les assureurs privilégient des couvertures plus longues par la mise en place de contrats intégrant une clause LTA (« Long Term Agreement »).

A priori, seules les affaires sinistrées resteront pénalisées par des majorations.

Risques financiers



L'assouplissement ressenti courant 2023 perdure. La branche Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux reste stable.

Nous constatons malheureusement **une accélération des défaillances d'entreprises qui incite les Compagnies d'Assurances à procéder à une analyse financière rigoureuse en amont de l'acceptation du risque.**

Cyber

Le risque Cyber est à nouveau en développement. On note un regain d'appétit sur cette branche avec une approche du risque plus technique, à des tarifs optimisés.



Construction



Nous observons toujours un très net recul du nombre de permis de construire déposés essentiellement dû à :

- Des **taux d'emprunt** en augmentation par rapport à 2021
- Un **coût des terrains** sur certaines zones en nette augmentation qui compromettent les opérations de construction (projet économiquement non viable)
- La **fin du dispositif Pinel** au 31/12/2024 au profit d'un dispositif moins avantageux de défiscalisation

En ce qui concerne les polices d'activité et notamment la branche RC Décennale, les activités d'ingénierie souffrent et les compagnies d'assurances restent très méfiantes car ces activités sont très souvent appelées à la cause en cas de sinistre. Les sinistralités s'en trouvent ainsi dégradées.

Dans le même registre, les métiers de la Moe (type AMO/OPC) souffrent de d'une raréfaction des compétences techniques ce qui dissuade les Compagnies d'assurances.

Les métiers du gros œuvre demeurent toujours très difficiles à placer car les taux pratiqués par le marché sont en constante progression sur des activités qui souffrent fortement du ralentissement économique du secteur de la Construction.

Parallèlement, les activités liées au photovoltaïque restent complexes à placer auprès des Compagnies d'Assurances en dépit d'une généralisation de la pose de ce type d'installations dans les opérations de construction. Le marché de l'assurance n'a pas encore pris le virage nécessaire sur le sujet.

Enfin, les sujets de la décarbonation et du réemploi de matériaux deviennent des enjeux forts pour les acteurs de la construction et le marché de l'assurance devra probablement s'adapter et élaborer un cadre de référence inexistant à ce jour.



De manière générale, les Compagnies d'assurances pratiquent des conditions tarifaires en hausse sur la branche construction et nous recommandons aux assurés de privilégier des **LTA à 2 ou 3 ans** pour protéger leurs budgets d'assurances.

2^{ÈME} PARTIE

FOCUS RISQUES

Un régime de catastrophes naturelles sous perfusion

Inondations, tempêtes, mais aussi canicules, sécheresse, incendies de forêt, pénuries d'eau : l'assurabilité des risques climatiques est devenu l'enjeu assurantiel de ces 2 dernières années.

Face à la dégradation continue du ratio sinistres/primes du régime depuis 2015 et pour maintenir sa solvabilité, le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé de relever le taux de surprime finançant spécifiquement le régime « cat-nat » (inchangé depuis 2001).

Au 1^{er} janvier 2025

Les contrats d'assurance subiront les impacts suivants :

- **de 6 à 9%** pour les garanties Vol et Incendie des contrats d'assurance automobile et 2 roues,
- **de 0,50% à 0,75%** pour la garantie Bris De Glaces si aucune autre garantie Dommages n'est souscrite sur les contrats d'assurance automobile,
- **de 12% à 20%** de la prime d'assurance pour les contrats Dommages Aux Biens (particuliers, professionnels, entreprises).

Concernant les contrats Multirisques Dommages Entreprises, il faut prévoir une augmentation variable des primes, selon la répartition entre Dommages directs et Perte d'exploitation. Cette hausse peut s'avérer significative compte tenu du niveau élevé de primes pour les grandes entreprises, ETI et PME-PMI....

Ce rehaussement vise à rééquilibrer le régime en augmentant son financement, qui passera de 270 à 450 millions d'euros par an). Toutefois, cette hausse ne suffira pas à rétablir un équilibre durable, et un mécanisme de revalorisation annuelle automatique du taux de surprime est envisagé.

Quelle viabilité pour le régime de catastrophe-naturelle ?

Selon une étude publiée en octobre 2023 par la Caisse centrale de réassurance (CCR), société publique chargée de réassurer les compagnies d'assurance tenues de prendre en charge le risque de catastrophe naturelle, le coût de la sinistralité pourrait augmenter d'environ 40 % d'ici à 2050, voire 60 % en tenant compte de l'augmentation des enjeux assurés.

43
MILLIARDS D'EUROS

C'est le coût estimé de la sinistralité liée au risque de retrait-gonflement des argiles (RGA) en 2050, selon France Assureurs (contre 13,8 milliards d'euros sur les 30 ans).

Et après ?

Trois axes de réflexion :

- ✓ **Aménagement du régime** : certains risques, tels que le RGA ou plus largement la sécheresse, pourraient être exclus du régime « cat nat » et assurés de manière privée.
- ✓ **Accentuation de la prévention** : utilisation de l'analyse paramétrique (modélisation des pertes liées aux catastrophes) et renforcement des franchises.
- ✓ **Changement des politiques de souscription des assureurs** : certains risques, comme les inondations ou la grêle, pourraient devenir inassurables.



Selon les dernières publications, notamment le rapport annuel de fin juillet 2024 du réassureur Munich Re, le coût des catastrophes naturelles à l'échelle mondiale a diminué au 1^{er} semestre 2024 (120 milliards de dollars) par rapport à la même période l'an passé (140 milliards de dollars), même si le niveau reste élevé.

En 2023, des pays comme la Turquie et la Syrie ont connu des séismes meurtriers de forte intensité. L'année 2024 a également été marquée par de nombreux événements : tremblement de terre au Japon, grêles, tornades aux USA ou encore inondations en Allemagne. Cependant un fait nouveau est à noter : l'indemnisation par les assureurs a été limitée au regard des coûts réels : seule un peu plus de la moitié 62 milliards a été pris en charge par le marché de l'Assurance.

Les résultats sont corroborés par le rapport de Gallagher Re, qui indique que le coût des dommages économiques liés aux catastrophes naturelles survenues au cours du 1^{er} semestre 2024 atteint 128 milliards de dollars, avec des pertes assurées s'élevant à 61 milliards de dollars (données au 18 juillet 2024).

De son côté, la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) publie pour la 1^{ère} fois ses résultats semestriels et annonce un résultat technique légèrement positif et un ratio combiné de 99,5% pour la branche « cat nat ».

La compagnie ALLIANZ semble avoir été peu affectée par les catastrophes naturelles, malgré les inondations survenues dans le sud de l'Allemagne, car elle fait état de résultats positifs. Les remboursements pour le trimestre écoulé, s'élèvent à 65 millions d'euros ; contribuant à un ratio combiné de 91,5 % pour la branche Dommages (identique à 2023).

Pour le réassureur SWISS RE, le 1^{er} semestre a bénéficié d'une baisse des événements « catastrophes naturelles » ; une baisse de fréquence qui accompagnée de bons résultats d'investissements, contribue aux excellents résultats avec un bénéfice de 989 millions de dollars pour la division Assurances Dommages.

Cependant, ces résultats doivent être pondérés en raison de la saisonnalité de ces événements. Le second semestre est généralement plus exposé que la première partie de l'année. La tendance semble se confirmer avec la survenance de la tempête Boris (vents et inondations exceptionnelles en Autriche, Pologne, République Tchèque et Roumanie) et de l'ouragan Héléne (sud-est des Etats-Unis).

Top 5 des catastrophes naturelles au 1^{er} semestre 2024

Evènement	Date	Pays	Pertes économiques (en Mds \$)	Pertes assurées (en Mds \$)	Nombre de décès
Tremblement de terre, tsunami	01/01	Japon	10	2	245
Inondations	14-22/04	Emirats Arabes Unis, Oman, Iran, Bahreïn, Yemen	8,3	2,8	38
Inondations	29/04 - 17/05	Brésil	7	2	181
Tornades et grêle	12-16/03	Etats-Unis	5,9	4,5	3
Inondations	30/05 - 05/06	Allemagne	5	2,2	8
Inondations	10/06 - 02/07	Chine	5	0,3	71

En conclusion

Bien que la fréquence des événements climatiques augmente, la contribution effective des assureurs à leur indemnisation est en légère diminution du fait de la non-assurance de certains risques ou de l'inassurabilité de certaines zones géographiques à l'échelle mondiale.

Assurance Cyber : un nouvel élan

L'accélération de la transformation numérique et l'émergence de nouvelles technologies ont rendu les entreprises plus vulnérables aux cyberattaques. Cette situation a été amplifiée par l'évolution des modes de travail à distance et l'adoption massive du cloud.

Les cyberattaques se maintiennent en tête des principaux risques auxquels sont confrontées les entreprises, caractérisées par leur fréquence, leur diversité et leur sévérité.

Ces dernières années, en raison de la forte sinistralité et du manque de visibilité sur la qualité des risques assurables, les assureurs ont dû opérer un repli sur un marché encore peu mature. Cela s'est traduit par une hausse marquée des primes et des franchises, ainsi que par un durcissement des conditions d'application des garanties, freinant la souscription de ce risque.

Cependant, une stabilisation des prix a été observée récemment, marquant un renouveau pour ce segment de l'assurance. En même temps, les entreprises ont pris conscience de la nécessité de mieux maîtriser ces risques (sécurisation de la relation clients/fournisseurs).

Selon une publication de l'Insurance Journal en 2024, cette montée en maturité des systèmes de cybersécurité au sein des entreprises encourage une concurrence accrue entre assureurs, ce qui contribue à une réduction des primes.

L'adoption de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle et le « machine learning », permet désormais aux assureurs d'évaluer et d'atténuer les risques avec plus de précision. Ces innovations ont donné naissance à des outils performants, favorisant la prévention à travers la surveillance continue des réseaux et des audits réguliers de cybersécurité.

De nouvelles offres apparaissent sur le marché, incluant des services de gestion de crise et de conseil juridique. Par ailleurs, les partenariats entre assureurs et entreprises de cybersécurité se multiplient, offrant des solutions plus complètes aux assurés.

Ainsi, 2024 marque le retour des assureurs sur le marché du cyber-risque, une tendance qui devrait se renforcer en 2025.

3^{ÈME} PARTIE

LES NOUVEAUX ENJEUX

Composer avec la pression réglementaire

Le cadre réglementaire de l'assurance évolue sans cesse, posant des défis majeurs pour les assureurs.

Complexité croissante



Les réglementations dans le secteur de l'assurance sont en constante évolution, devenant de plus en plus détaillées et contraignantes. Cette complexité accrue impose aux assureurs de se conformer à des exigences toujours plus strictes.

Harmonisation internationale

Le secteur est soumis à une multitude de normes à la fois nationales et internationales. Bien que certaines visent à uniformiser les règles, leur application varie souvent d'un pays à l'autre, compliquant la tâche des assureurs pour s'y conformer.



Évolution des risques



Les risques évoluent en raison des avancées technologiques, du changement climatique et d'autres facteurs émergents. Les réglementations doivent s'adapter à ces nouvelles réalités, obligeant les entreprises à réviser régulièrement leurs pratiques et leurs politiques commerciales.

Technologies et protection des données

La digitalisation de l'assurance a apporté de nouveaux enjeux réglementaires, notamment en ce qui concerne la protection des données personnelles des clients. Des réglementations comme le RGPD imposent un cadre légal strict, forçant les entreprises à renforcer leurs processus de gestion des données.



Nouveaux modèles d'affaires



L'émergence d'assurtechs et d'autres nouveaux acteurs a bouleversé le secteur, avec des modèles économiques parfois soumis à des règles différentes de celles des assureurs traditionnels. Cela ajoute une couche supplémentaire de complexité au paysage réglementaire.

La réglementation post Lubrizol en pratique : Comment les industriels ont-ils appréhendé leurs nouvelles obligations ?

Pour mémoire, ce dispositif réglementaire de 650 pages très techniques, fait peser des contraintes fortes pour les entreprises classées ICPE notamment pour les entrepôts de stockage de matières combustibles (rubrique 1510) et les installations de stockage de liquides inflammables.

Après une action nationale en 2023 par la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) ; plus de 600 contrôles ont été menés faisant ressortir au global un taux de non-conformité de près de 60 %, avec pour certaines installations, la délivrance d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure.

Au-delà de l'aspect purement normatif, les contrôles font ressortir que c'est la stratégie même de lutte contre l'incendie qui s'avère insuffisante. Une fois le stade de la sensibilisation dépassé, il est à craindre une intensification des sanctions.

La complexité du dispositif nécessite un accompagnement spécifique, notre équipe Ingénierie est à votre disposition pour vous apporter le conseil nécessaire à cette mise en conformité.

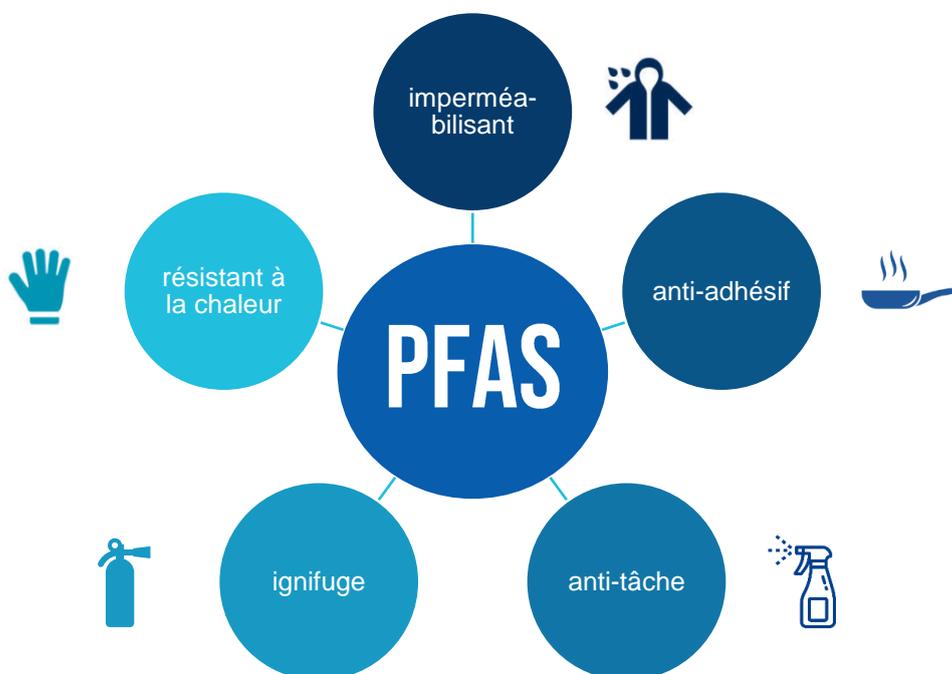
Les PFAS : un enjeu de santé publique

Après l'amiante, les substances perfluoroalkylées, connues sous le nom de PFAS, pourraient bien devenir le nouveau scandale sanitaire de la décennie.

Que sont les PFAS ?

Les PFAS appartiennent à une vaste famille de milliers de produits chimiques synthétiques, utilisés depuis les années 1950. Il s'agit de composés chimiques organiques fluorés de synthèse. Leur composition stable les rend extrêmement résistants à la dégradation une fois utilisés ou rejetés dans l'environnement. C'est cette persistance qui leur a valu le surnom de "polluants éternels".

Ces composés sont omniprésents dans l'industrie (chimie, plasturgie, nettoyage, énergie, santé, pharmacie, gestion des déchets, traitement des sites et sols pollués), en raison de leurs propriétés recherchées :



Effets sur la santé

Les PFAS peuvent avoir des effets néfastes sur le système reproducteur et le système hormonal, mais aussi sur le système immunitaire (elles diminuent la réponse immunitaire de certains vaccins) ou encore sur la fonction hépatique.

Certaines PFAS sont d'ores et déjà classées cancérogènes et identifiées comme des perturbateurs endocriniens.

Face à ce risque pour la santé humaine, les pouvoirs publics en France ont lancé un [plan Pfas 2023-2027](#) piloté par le Ministère de la Transition Ecologique, visant à acquérir une meilleure expertise des PFAS, à limiter l'exposition et à accélérer la substitution.

L'enjeu s'intensifie à l'échelle de l'Europe : L'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) restreint certaines PFAS depuis février 2024.

Tandis que des réflexions s'engagent en vue d'une interdiction totale d'utilisation (sur propositions de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède) Les États membres seront amenés à se prononcer en 2025, avec des interdictions qui pourraient entrer en vigueur en 2026 ou en 2027.

Position des assureurs face à ce risque émergent

Aux Etats-Unis, plus de 6 000 procès liés aux PFAS ont été enregistrés depuis 2005, avec un coût estimé à plusieurs dizaines de milliard de dollars. Ce type de contentieux a également gagné la France imposant un poids considérable pour les entreprises, qu'elles soient directement ou indirectement impliquées dans l'utilisation des PFAS (pertes de marché, obsolescence de produits, actions en responsabilités).

Les assureurs, qui n'avaient pas initialement identifié ce risque lors de la souscription des polices, se trouvent désormais exposés à des réclamations.

En réponse, leur stratégie actuelle consiste à redéfinir les couvertures offertes. Cela se traduit par l'insertion de sous-limites, notamment en matière de responsabilité environnementale, voire plus fréquemment par l'intégration d'exclusions spécifiques dans leurs polices.

L'évaluation du risque est faite via des questionnaires transmis aux entreprises qui utilisent ou qui possèdent des PFAS, ce qui conduit les assureurs à introduire des exclusions (encore à ce jour modulables) selon les catégories de PFAS et les activités concernées. Une distinction est souvent faite entre les fabricants de PFAS, les entreprises utilisatrices ou seulement les entreprises commerciales).

Enfin, la localisation des entreprises complique davantage la situation, les réglementations locales étant plus ou moins strictes.

Notre accompagnement



Pistes de réflexion pour les entreprises

- ✓ **Identifier les PFAS dans la supply chain** en collaborant avec les fournisseurs (produits finis et opérations)
- ✓ **Renforcer les départements R&D** afin de trouver des produits alternatifs aux PFAS (si mise en conformité imposée, il faudra les éliminer dans la mesure du possible, en fonction des applications)

Le modèle américain ou l'exemple à ne pas suivre

Le sujet des litiges aux États-Unis n'est pas nouveau, mais l'inflation des coûts judiciaires suscite désormais des inquiétudes en Europe, qui craint l'effet contagion.

Aux États-Unis, on parle de « Nuclear Verdicts » (condamnations supérieures à 10 millions de dollars) et même de « Thermonuclear Verdicts » (au-delà de 100 millions). Ces dernières années, le nombre de ces jugements « nucléaires » a doublé, avec des montants en hausse de 95 %, passant de 21,5 millions à 41,1 millions.

80% DES JUGEMENTS

concernent les branches suivantes

- Accident automobile
- Responsabilité du fait des produits
- Responsabilité médicale
- Responsabilité exploitation

Lors de la 66^{ème} édition des Rendez-vous de Septembre à Monaco, Swiss Re a mis en lumière un nouvel indice appelé « Inflation Sociale ». Ce phénomène qui s'est amplifié aux États-Unis et qui commence à toucher des pays européens comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Certains réassureurs, dont Swiss Re, commencent à redouter et à anticiper l'effet « nappe d'huile ». Le risque lié aux PFAS apparaît déjà comme un facteur majeur de cette hausse des réclamations.

Cette situation est attribuée à plusieurs facteurs :

- L'évolution des mentalités : « le responsable doit payer »,
- Le développement des actions de groupe,
- Le financement des litiges par des tiers, qui perçoivent une rémunération proportionnelle aux condamnations,

Les entreprises devront appréhender leur risque en amont pour limiter la fréquence et la gravité des litiges ainsi que les coûts qui en découlent.

Notre accompagnement





union
industrielle

COURTIER CONSEIL EN ASSURANCES

Siège Social : 91 cours Lafayette 69455 Lyon Cedex 06 • Tél. 04 72 83 80 70 -
Bureau d'Annecy : Parc d'Activités Annecy la Ravoire 74370 Metz Tessy
Bureau de Grenoble : 17 rue Denfert Rochereau 38000 GRENOBLE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 320 000 € • 383 676 434 RCS Lyon •
N° ORIAS : 07 022 981 (www.orias.fr)
Sous contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de
Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS 09 - www.acpr.banque-france.fr